

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 16/02/2024

# SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER ET E-TOTEM POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE

**Ce vendredi 16 février 2024, Julie FRÊCHE, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée au Transport et aux mobilités actives et Hervé SONNEVILLE, Président d'e-Totem signent la convention d'occupation du domaine public pour la mise en place d'un service de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire métropolitain.**

Dans le cadre de sa stratégie mobilités 2025, la Métropole de Montpellier ne cesse de multiplier les actions en matière de transition énergétique appliquées aux mobilités (tramway, bus, vélo, autopartage, covoiturage,...). Durant cette mandature, de nombreuses réalisations d'envergure sont mises en place (gratuité des transports, Ligne 5 de tramway, extension Ligne 1 de tramway, offre de bustram, aides vélo, infrastructures cyclables, partenariat covoiturage,...) afin d'encourager les mobilités actives, collectives et décarbonées.

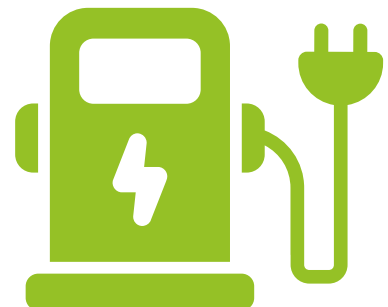
Les usages vertueux de la voiture sont accompagnés par la Métropole : covoiturage gratuit et rémunérateur, autopartage mais également recharge des véhicules électriques.

Avec l'essor du véhicule électrique, la part de marché des ventes de voitures électriques est passée de 4% en 2020 à 18% sur 2023. La Métropole a ainsi souhaité accompagner ce développement et a fait le choix de lancer un Appel à Initiatives Privées pour mailler son territoire de bornes de recharge pour véhicules électriques. Passer par une entreprise extérieure permet de bénéficier de toute l'expertise privée sur ce secteur.

## **e-Totem, lauréat de l'Appel à Initiatives Privées pour la mise en place d'un service de recharge pour véhicules électriques sur l'espace public**

Sur les dix candidats ayant répondu à l'Appel à Initiatives Privées, la Métropole a retenu le candidat **e-Totem**.

e-Totem, acteur français actuellement basé à Saint-Etienne, dispose d'une expertise et de la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production. En proposant ses propres bornes, e-Totem détient une maîtrise technologique qui lui permet notamment de proposer des solutions extrêmement innovantes en matière de parcours et de tarification.



## Les termes de la convention

e-totem s'engage à déployer :

- 348 points de charge accélérés (station e-city) réparties sur 72 stations ;
- 100 points de charge rapides (station e-fast) et 25 points de charge accélérés associés à ces points de charge rapides répartis sur 25 stations ;
- 127 points de charge à la demande des élus et des particuliers (après étude d'impact).

La localisation des stations fait actuellement l'objet de discussions entre la Métropole et l'ensemble des communes du territoire et fera ensuite l'objet d'une validation technique et financière.

La Métropole, en contrepartie de la mise à disposition de ses différents sites, recevra une redevance fixe de 100€ par point de charge / an, soit 60 000€ pour les 600 points de charge. Cette part fixe sera complétée par une part variable égale à 25% du chiffre d'affaires au delà de 7M€ (*ce gain potentiel n'excédera pas 4,3M€ en redevance variable pour la Métropole*).

En parallèle, e-Totem propose une centaine de points de recharge (34 stations de 3 places) dédiés aux vélos à assistance électrique (recharge gratuite).

La convention est établie pour une durée de 15 ans.

## Recharge gratuite et compte mobilité unique

La Métropole a exprimé le souhait de faire en sorte que le parcours usager se réalise via le compte mobilité unique, à savoir l'actuelle application MTicket. **Pour la première fois, un service privé et non géré par TaM sera intégré à ce compte**, permettant ainsi à l'utilisateur, via un seul compte et un seul paiement d'avoir par exemple accès tant la recharge, au stationnement et au tramway.

S'intégrant à la démarche de gratuité des transports en commun portée par la Métropole, e-Totem proposera ainsi la gratuité sur son parc de bornes e-city en mode éco pour les Métropolitains détenteurs d'un compte MTicket.

## À propos de e-Totem

Créée en 2012, e-Totem évolue dans le secteur IRVE (Infrastructure de recharge pour Véhicules Électriques). L'entreprise est spécialisée dans la fourniture de solutions de recharge, 100% fabriquées en France, pour véhicules électriques et dans l'exploitation de réseaux de bornes de recharge pour professionnels. Avec une maîtrise intégrée de la chaîne de valeur des bornes de recharges : conception et fabrication en France avec ses deux usines de production, installation et maîtrise d'œuvre, gestion à distance et supervision, investissement et opération de réseaux, elle fait aujourd'hui partie des leaders français. Sa mission : faciliter la transition vers une mobilité électrique durable. e-Totem propose des solutions de recharge aux professionnels tels que les entreprises et les collectivités avec des gammes de bornes adaptées à chaque besoin. Elle s'adresse également au grand public grâce à son rôle d'opérateur de mobilité et propose sa carte e-Totem pour accéder aux bornes de voirie compatibles.

<https://www.e-totem.eu/> ou <https://www.e-totem.fr/>

**600**  
**points de**  
**charge**  
**vont être**  
**déployés**

## CONTACTS PRESSE

### Sophie PEROUX-LEPAGE

Attachée de presse - Montpellier Méditerranée Métropole - Ville de Montpellier  
Tél. 04 67 13 69 78 / 06 99 60 09 18 - mail : [sophie.lepage@montpellier.fr](mailto:sophie.lepage@montpellier.fr)  
[montpellier3m.fr](http://montpellier3m.fr) - [montpellier.fr](http://montpellier.fr)

### Jérôme CHARACHON

Directeur Général - e-Totem  
Tél. 06 14 21 63 24 - mail : [j.charachon@e-totem.fr](mailto:j.charachon@e-totem.fr)  
[www.e-totem.eu](http://www.e-totem.eu)